

- énumère les mesures à prendre si l'on veut l'arbitrage, 411; conclusion du Traité de la baie de Passamaquoddy, 415, 417; 417n, 418
- Passchendaele (offensive de), 201-3
- passports, transfert de la responsabilité au ministère des Affaires extérieures, 5
- Paterson (William), ministre des Douanes, 1897-1911, Commission royale d'enquête sur les Antilles, 679, 681-83, 693; traitement de réciprocité entre le Canada et les É.-U., 783, 785, 789, 791, 794-95—voir aussi Douanes (ministre des)
- patrouilles navales—voir littoral de l'Atlantique; Béring (mer de), patrouille pour la pêche du phoque; Service de protection des pêcheries; Terre-Neuve; pêche pélagique du phoque, traité bilatéral (article V) et convention des quatre puissances (proposition 7); expéditions, protection des
- Pauncefote (sir Julian), ambassadeur de la Grande-Bretagne à Washington, 1893-1902, 384-5, 803—voir aussi traité Hay-Pauncefote
- Pays-Bas (les), blé et farine, 88; appui à la nomination du juge au tribunal d'arbitrage sur les pêcheries, 457; demande d'un traité de commerce et de navigation avec le Canada, 749-50; tarif douanier intermédiaire accordé par décret, 750-51—ministre à Londres, 749
- pays neutres, embargo sur les ventes d'aliments aux, 88; construction de navires au Canada pour les, 144, 151, 151n, 156; guerre sous-marine, 314; touchés par le refus de privilèges commerciaux aux ressortissants des puissances ennemies, 326-28; attitude envers le blocus, 141-42
- pêche pélagique du phoque, 1, 507-90; 1893-94, décision et règlements de Paris, 402, 508, 518, 552, 560, 563, 574; 1897, accord de Washington (entre les É.-U., le Japon et la Russie) prévoyant des négociations en vue d'une convention pour protéger les colonies de phoques, 510-13; 1904, conférence de Londres sur la saisie par la Russie de navires canadiens s'occupant de la pêche du phoque, 550-51, 554
- 7 février 1911, traité bilatéral (entre le R.-U. et les É.-U.), négociations et dispositions, 507-41: revendication du Canada aux fins de compensation pour la cessation de la pêche pélagique du phoque contre l'offre des É.-U. de partager les peaux de phoques prises sur terre, 507-8, 513-17, 522-27; le traitement accordé par les États-Unis aux navires canadiens qui chassent le phoque doit être étudié séparément, 514, 529, 535, 537; moyens pour régler les différends, 525, 527; nécessité d'un accord bilatéral avant de convoquer une conférence des quatre puissances, 516, 521-22, 524-25, 529-30, 538, 540; le Canada maintient son droit fondamental de chasser le phoque en haute mer même s'il est disposé à interrompre la chasse du phoque pendant une période déterminée, 528-32, 534; projet de traité présenté par les É.-U., 527: articles I et VI, (VII), durée, 527-31, 534, 536, 546; article II, part des peaux attribuée au Canada à même les troupes de phoques des É.-U. et saisie de navires, 529, 533-37; interprétation de l'article, examen des théories se rattachant à la «compensation» et à «l'association», 553, 555-56, 560; article III, fixation de la valeur des peaux, 529, 534-35, 537; article IV, eaux territoriales exclues du traité, 540; article V, patrouille, possibilité de participation canadienne, 539-40; article VI (voir article I ci-dessus); article VII (VIII), adhésion et collaboration des puissances non-signataires, 525, 533, 540-41, 543; signature et ratification du traité, 541, 541n, 543; étude par le Sénat des É.-U., 533, 541-42; rapport avec la convention de la pêche pélagique du phoque entre les quatre puissances, 528-31, 534, 543, 546, 549, 553, 555-57, 560-62, 580, 584—voir aussi la section suivante, efforts pour hâter l'accord entre le Canada et les É.-U.
- 7 juillet 1911, convention entre les quatre puissances (R.-U., É.-U., Japon, Russie), négociations et dispositions, 507-38 ici et là, 540-90: (a) préparatifs en vue de la conférence, nécessité d'un accord international en vue de la conférence, nécessité d'un accord international sur la conservation, 507-12, 516, 519-21, 525-26, 538; entretiens séparés